

**Les terrasses**

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Les mobiliers et éléments divers de la terrasse**

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Vente d'alcool**

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Cerfas selon les types de travaux**

**Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)**

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat**

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à [commerce@palavaslesflots.com](mailto:commerce@palavaslesflots.com) .

**Plus d'infos**



**Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

**Le Pays de l'Or vous propose geosphere :**

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

**Et toujours sur Servicepublic.fr :**

**Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):**

### **Modifier les statuts de la société**

Les statuts organisent le **fonctionnement de la société** en définissant l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre les associés et à l'égard des tiers. Ils sont rédigés dès la création de la société et peuvent être **modifiés** en cours de route.

Les formalités à accomplir diffèrent **selon la forme sociale** de la société.

#### **SAS (société par actions simplifiée)**

Les modifications statutaires **les plus fréquentes** sont les suivantes :

Changement de dénomination sociale

Modification de l'objet social

Transfert de siège social

Remplacement du dirigeant

Transformation en une autre forme de société

Augmentation du capital social

Réduction du capital social

Prorogation de la durée de la société

Fusion avec une autre structure

La modification des statuts d'une SAS doit être réalisée en **3 étapes**.

#### **1. Décision collective des associés**

La décision de modifier les statuts doit être votée et approuvée dans les conditions prévues **dans les statuts eux-mêmes** :

**Organe habilité à prendre la décision** : conseil de direction, assemblée générale

**Nombre de voix exigé** : majorité classique (+ 50 %), majorité des 2/3, majorité des 3/4, etc.

**Quorum exigé** : s'il s'agit d'une décision prise en assemblée générale

#### **Attention**

En l'absence de précisions dans les statuts, l'accord **unanime** des associés est requis.

La décision des associés doit être retranscrite dans un **procès-verbal**.

Il est également nécessaire de **mettre à jour les statuts** en procédant à un simple remplacement des anciennes mentions par les nouvelles.

#### **2. Publication dans un support d'annonces légales**

Toute modification des statuts doit être publiée dans un **support d'annonces légales** du département dans lequel se situe le siège de votre société.

La publication au support d'annonces légales doit être réalisée dans un délai d'**1 mois** à compter de la prise de décision.

L'avis de publication doit contenir **les éléments suivants** :

Raison ou dénomination sociale

Forme juridique

Capital social

Objet social

Adresse du siège social

Lieu et numéro d'immatriculation au RCS

Décision ou procès-verbal de l'assemblée générale daté et signé

Modifications intervenues

Une fois la publication effectuée, une **attestation de parution** de l'avis de modification est délivrée.

#### **3. Déclaration de la modification**

La modification statutaire doit enfin être déclarée dans un délai d'**1 mois** à compter de la prise de décision, sur le site internet du **guichet des formalités des entreprises** :

- Guichet des formalités des entreprises

L'insertion automatique au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) rendra la modification opposable aux tiers.

Lors de la déclaration, vous devez transmettre les **pièces justificatives** suivantes :

Exemplaire du procès-verbal ayant décidé la modification des statuts

Exemplaire des statuts mis à jour : daté et certifié conforme à l'original par le représentant légal

Attestation de parution de l'avis dans un **support d'annonces légales**

#### **À savoir**

Si la modification des statuts entraîne un changement des bénéficiaires effectifs, celui-ci doit également être déclaré sur le guichet des formalités.

#### **SARL (société à responsabilité limitée)**

Les modifications statutaires **les plus fréquentes** sont les suivantes :

Changement de dénomination sociale  
Modification de l'objet social  
Transfert de siège social  
Remplacement du dirigeant  
Transformation en une autre forme de société  
Augmentation du capital social  
Réduction du capital social  
Prorogation de la durée de la société

Fusion avec une autre structure

La modification des statuts d'une SARL doit être réalisée en **3 étapes**.

### **1. Décision collective des associés**

La décision de modifier les statuts doit être votée et approuvée par les associés réunis en **assemblée générale extraordinaire** (AGE).

Si la modification des statuts n'est pas approuvée à la première convocation, les associés sont consultés une seconde fois.

La décision de modifier les statuts d'une SARL doit être adoptée par les associés représentant au moins **les 3/4 des parts sociales**.

Il n'y a pas de quorum exigé. Autrement dit, un nombre minimum de participants présents ou représentés à l'AGE n'est pas requis.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si les associés présents ou représentés possèdent au moins **1/4 des parts sociales** (sur première convocation) et **1/5** de celles-ci (sur deuxième convocation).

Dans le cas contraire, il faudra convoquer une nouvelle assemblée dans les 2 mois au plus tard.

Si le quorum est respecté, les modifications doivent ensuite être décidées à la majorité des **2/3 des parts détenues par les associés présents ou représentés**.

La décision des associés doit être retranscrite dans un **procès-verbal**.

Il est également nécessaire de **mettre à jour les statuts** en procédant à un simple remplacement des anciennes mentions par les nouvelles.

### **2. Publication dans un support d'annonces légales**

Toute modification des statuts doit être publiée dans un **support d'annonces légales** du département dans lequel se situe le siège de votre société.

La publication au support d'annonces légales doit être réalisée dans un délai d'**1 mois** à compter de la prise de décision.

L'avis de publication doit contenir **les éléments suivants** :

Raison ou dénomination sociale

Forme juridique

Capital social

Objet social

Adresse du siège social

Lieu et numéro d'immatriculation au RCS

Décision ou procès-verbal de l'assemblée générale daté et signé

Modifications intervenues

Une fois la publication effectuée, une **attestation de parution** de l'avis de modification est délivrée.

### **3. Déclaration de la modification**

La modification statutaire doit enfin être déclarée dans un délai d'**1 mois** à compter de la prise de décision, sur le site internet du **guichet des formalités des entreprises** :

- Guichet des formalités des entreprises

L'insertion automatique au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) rendra la modification opposable aux tiers.

Lors de la déclaration, vous devez transmettre les **pièces justificatives** suivantes :

Exemplaire du procès-verbal ayant décidé la modification des statuts

Exemplaire des statuts mis à jour : daté et certifié conforme à l'original par le représentant légal

Attestation de parution de l'avis dans un support d'annonces légales

### **À savoir**

Si la modification des statuts entraîne unchangement des bénéficiaires effectifs, celui-ci doit également être déclaré sur le guichet des formalités.

**SA (société anonyme)**

Les modifications statutaires **les plus fréquentes** sont les suivantes :

Changement de dénomination sociale

Modification de l'objet social

Transfert de siège social

Remplacement du dirigeant

Transformation en une autre forme de société

Augmentation du capital social

Réduction du capital social

Prorogation de la durée de la société

Fusion avec une autre structure

La modification des statuts d'une SA doit être réalisée en**3 étapes**.

### **1. Décision collective des actionnaires**

L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins **1/4** des actions (sur première convocation) et **1/5** de celles-ci (sur deuxième convocation).

Dans le cas contraire, il faudra convoquer une nouvelle assemblée dans les 2 mois au plus tard.

Si le quorum est respecté, les modifications doivent ensuite être décidées à la**majorité des 2/3 des voix exprimées** par les actionnaires présents ou représentés.

#### **À noter**

Les voix exprimées **ne comprennent pas** celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

La décision des associés doit être retranscrite dans un**procès-verbal**.

Il est également nécessaire de **mettre à jour les statuts** en procédant à un simple remplacement des anciennes mentions par les nouvelles.

### **2. Publication dans un support d'annonces légales**

Toute modification des statuts doit être publiée dans un support d'annonces légales du département dans lequel se situe le siège de votre société.

La publication au support d'annonces légales doit être réalisée dans le délai d**1 mois** à compter de la prise de décision.

L'avis de publication doit contenir **les éléments suivants** :

Raison ou dénomination sociale

Forme juridique

Capital social

Objet social

Adresse du siege social

Lieu et numéro d'immatriculation au RCS

Décision ou procès-verbal de l'assemblée générale daté et signé

Modifications intervenues

Une fois la publication effectuée, une**attestation de parution** de l'avis de modification est délivrée.

### **3. Déclaration de la modification**

La modification statutaire doit enfin être déclarée dans le délai d**1 mois** à compter de la prise de décision, sur le site internet du **guichet des formalités des entreprises** :

- Guichet des formalités des entreprises

L'insertion automatique au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) rendra la modification opposable aux tiers.

Lors de la déclaration, vous devez transmettre les**pièces justificatives** suivantes :

Exemplaire du procès-verbal ayant décidé la modification des statuts

Exemplaire des statuts mis à jour : daté et certifié conforme à l'original par le représentant légal

Attestation de parution de l'avis dans un support d'annonces légales

#### **À savoir**

Si la modification des statuts entraîne unchangement des bénéficiaires effectifs, celui-ci doit également être déclaré sur le guichet des formalités.

**SCI (société civile  
immobilière)**

Les modifications statutaires **les plus fréquentes** sont les suivantes :

Changement de dénomination sociale

Modification de l'objet social

Transfert de siège social

Remplacement du dirigeant

Transformation en une autre forme de société

Augmentation du capital social

Réduction du capital social

Prorogation de la durée de la société

La modification des statuts d'une SCI doit être réalisée en**3 étapes**.

### **1. Décision collective des associés**

La décision de modifier les statuts doit être votée et approuvée dans les conditions prévues dans **les statuts eux-mêmes** :

**Nombre de voix exigé** : majorité classique (+ 50 % ), majorité des 2/3, majorité des 3/4, etc.

**Quorum exigé** : nombre minimum exigé de personnes présentes ou représentées pour qu'un vote ou une décision soit valable

#### **Attention**

En l'absence de précisions dans les statuts, l'accord **unanime** de tous les associés est requis.

La décision des associés doit être retranscrite dans un**procès-verbal**.

Il est également nécessaire de **mettre à jour les statuts** en procédant à un simple remplacement des anciennes mentions par les nouvelles.

### **2. Publication dans un support d'annonces légales**

Toute modification des statuts doit être publiée dans un support d'annonces légales du département dans lequel se situe le siège de votre société.

La publication au support d'annonces légales doit être réalisée dans un délai d'**1 mois** à compter de la prise de décision.

L'avis de publication doit contenir **les éléments suivants :**

Raison ou dénomination sociale

Forme juridique

Capital social

Objet social

Adresse du siège social

Lieu et numéro d'immatriculation au RCS

Décision ou procès-verbal de l'assemblée générale daté et signé

Modifications intervenues

Une fois la publication effectuée, une **attestation de parution** de l'avis de modification est délivrée.

### **3. Déclaration de la modification**

La modification statutaire doit enfin être déclarée dans un délai d'**1 mois** à compter de la prise de décision, sur le site internet du **guichet des formalités des entreprises** :

- Guichet des formalités des entreprises

L'insertion automatique au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) rendra la modification opposable aux tiers.

Lors de la déclaration, vous devez transmettre les **pièces justificatives** suivantes :

Exemplaire du procès-verbal ayant décidé la modification des statuts

Exemplaire des statuts mis à jour : daté et certifié conforme à l'original par le représentant légal

Attestation de parution de l'avis dans un support d'annonces légales

#### **À savoir**

Si la modification des statuts entraîne unchangement des bénéficiaires effectifs, celui-ci doit également être déclaré sur le guichet des formalités.

**SNC (société en nom collectif)**

Les modifications statutaires **les plus fréquentes** sont les suivantes :

Changement de dénomination sociale

Modification de l'objet social

Transfert de siège social

Remplacement du dirigeant

Transformation en une autre forme de société

Augmentation du capital social

Réduction du capital social

Prorogation de la durée de la société

Fusion avec une autre structure

La modification des statuts d'une SNC doit être réalisée en **3 étapes**.

### **1. Décision collective des associés**

Toute modification des statuts exige l'accord à l'unanimité des associés (100 %) réunis en assemblée générale extraordinaire (AGE).

Toutefois, les statuts peuvent prévoir que certaines décisions sont prises avec l'accord de la majorité (50 %).

La décision des associés doit être retranscrite dans un **procès-verbal**. Il est également nécessaire de **mettre à jour les statuts** en procédant à un simple remplacement des anciennes mentions par les nouvelles.

### **2. Publication dans un support d'annonces légales**

Toute modification des statuts doit être publiée dans un support d'annonces légales du département dans lequel se situe le siège de votre société.

La publication au support d'annonces légales doit être réalisée dans un délai de **1 mois** à compter de la prise de décision.

L'avis de publication doit contenir **les éléments suivants :**

Raison ou dénomination sociale

Forme juridique

Capital social

Objet social

Adresse du siège social

Lieu et numéro d'immatriculation au RCS

Décision ou procès-verbal de l'assemblée générale daté et signé

Modifications intervenues

Une fois la publication effectuée, une **attestation de parution** de l'avis de modification est délivrée.

### **3. Déclaration de la modification**

La modification statutaire doit enfin être déclarée dans le délai d'**1 mois** à compter de la prise de décision, sur le site internet du **guichet des formalités des entreprises** :

- Guichet des formalités des entreprises

L'insertion automatique au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) rendra la modification opposable aux tiers.

Lors de la déclaration, vous devez transmettre les **pièces justificatives** suivantes :

Exemplaire du procès-verbal ayant décidé la modification des statuts

Exemplaire des statuts mis à jour : daté et certifié conforme à l'original par le représentant légal

Attestation de parution de l'avis dans un support d'annonces légales

#### À savoir

Si la modification des statuts entraîne unchangement des bénéficiaires effectifs, celui-ci doit également être déclaré sur le guichet des formalités.

#### SCS (société en commandite simple)

Les modifications statutaires **les plus fréquentes** sont les suivantes :

Changement de dénomination sociale

Modification de l'objet social

Transfert de siège social

Remplacement du dirigeant

Transformation en une autre forme de société

Augmentation du capital social

Réduction du capital social

Prorogation de la durée de la société

Fusion avec une autre structure

La modification des statuts d'une SCS doit être réalisée en **3 étapes**.

#### 1. Décision collective des associés

Toute modification doit être décidée avec l'accord de **tous les associés commerçants** (appelés commandités) et la **majorité** (en nombre et en capital) des associés investisseurs, appelés commanditaires.

#### 2. Publication dans un support d'annonces légales

Toute modification des statuts doit être publiée dans un support d'annonces légales du département dans lequel se situe le siège de votre société.

La publication au support d'annonces légales doit être réalisée dans un délai de **1 mois** à compter de la prise de décision.

L'avis de publication doit contenir **les éléments suivants** :

Raison ou dénomination sociale

Forme juridique

Capital social

Objet social

Adresse du siège social

Lieu et numéro d'immatriculation au RCS

Décision ou procès-verbal de l'assemblée générale daté et signé

Modifications intervenues

Une fois la publication effectuée, une attestation de parution de l'avis de modification est délivrée.

#### 3. Déclaration de la modification

La modification statutaire doit enfin être déclarée dans le délai d'**1 mois** à compter de la prise de décision, sur le site internet du **guichet des formalités des entreprises** :

- Guichet des formalités des entreprises

L'insertion automatique au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) rendra la modification opposable aux tiers.

Lors de la déclaration, vous devez transmettre les **pièces justificatives** suivantes :

Exemplaire du procès-verbal ayant décidé la modification des statuts

Exemplaire des statuts mis à jour : daté et certifié conforme à l'original par le représentant légal

Attestation de parution de l'avis dans un support d'annonces légales

#### À savoir

Si la modification des statuts entraîne unchangement des bénéficiaires effectifs, celui-ci doit également être déclaré sur le guichet des formalités.

#### Modifications de l'entreprise

##### Questions – Réponses

- Comment publier une annonce légale ?

#### Toutes les questions réponses

##### Et aussi...

- Prise de décision dans une société par actions simplifiée (SAS)
- Prise de décision dans une société à responsabilité limitée (SARL)
- Changer le siège social d'une société
- Changer le nom de la société
- Changer le dirigeant de la société
- Changer la forme juridique de la société
- Changer l'objet social de la société

**Services en ligne**

- Guichet des formalités des entreprises  
Téléservice
- Consulter le Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (bodacc.fr)  
Téléservice

**Textes de référence**

- Code de commerce : article L227-9  
Décisions collectives SAS
- Code de commerce : article L223-30  
Décisions collectives SARL
- Code de commerce : article L225-96  
Décisions collectives SA
- Code civil : articles 1852 à 1854-1  
Décisions collectives SCI
- Code de commerce : article L221-6  
Décisions collectives SNC
- Code de commerce : article L222-9  
Décisions collectives SCS
- Code de commerce : article R123-66  
Inscription modificative au RCS (via guichet des formalités)
- Code de commerce : articles R210-9 à R210-11  
Publication dans un support d'annonces légales



Ville de Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00